Dijon 2 avec vous !

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES
DIMANCHES 22 ET 29 MARS 2015

NATHALIE KOENDERS
1ère Adjointe au Maire de Dijon

ALAIN MILLOT
Maire de Dijon
Président du Grand Dijon
Conseiller général

CANTON DIJON 2

LIONEL BARD
Conseiller municipal

CHRISTINE MARTIN
Adjointe au Maire

Rassemblement des forces de progrès

www.dijon2avecvous.fr
www.facebook.com/dijon2avecvous
@dijon2avecvous

Dijon 2
vos candidats

Alain Millot

63 ans, 3 enfants, Maire de Dijon,
Président du Grand Dijon, Conseiller général

Maire de Dijon depuis le 5 avril 2014, il a été 1er adjoint en charge de la tranquillité publique de 2001 à 2014. Ancien éducateur spécialisé, soucieux de mener une action politique en proximité avec les citoyens, il est un républicain nourri aux valeurs humanistes. Fidèle à ses convictions, il est reconnu comme un homme de dialogue et d'écoute, tolérant et ouvert, très investi sur le canton de Dijon 2 (anciennement Dijon 7) dans lequel il vit depuis plus de vingt ans et dont il est Conseiller général depuis 2008.

Nathalie Koenders

37 ans, 2 enfants

1ère Adjointe au Maire de Dijon déléguée au personnel et à la Démocratie locale, vice-présidente du Grand Dijon, elle est professeure au ministère de la Jeunesse et des Sports en détachement. Précédemment adjointe au Commerce et à l'Artisanat de 2008 à 2014, elle est une élue de terrain qui privilégie le dialogue et le développement de la démocratie participative. Très investie dans le quartier Centre-ville où elle réside, elle en connaît parfaitement les enjeux, les habitants et les forces vives. Elle préside la commission de quartier Centre-ville depuis 2008.

Christine Martin,

54 ans

Adjointe au Maire de Dijon déléguée à la culture, à l'animation et aux festivals, conseillère communautaire depuis 2008, elle a travaillé durant dix-huit ans pour le magazine *Alternatives Économiques*.
Attachée au dialogue et à la construction commune de projets avec les habitants, elle anime la commission de quartier Maladière-Drapeau-Clemenceau et défend la proximité et la solidarité. Pour elle, la culture et l'éducation sont de formidables leviers d'émancipation.

Lionel Bard,

33 ans, 1 enfant

Conseiller municipal de Dijon délégué aux musées, à la lecture publique et au secteur sauvegardé.
Enseignant en histoire, il est attaché aux valeurs de solidarité, de justice et de de progrès social. Responsable associatif dans le quartier Clemenceau où il réside, fondateur de l'association Un Tigre au Parc et membre de la commission de quartier Maladière-Drapeau-Clemenceau, il travaille depuis plusieurs années à dynamiser et améliorer le cadre de vie de son quartier.

Nous venons vous rencontrer !

**Retrouvez-nous lors de nos réunions publiques !
Nous répondrons à vos questions et vous présenterons nos propositions.**

- **Mercredi 18 février à 19 h :** salle d'évolution de l'école élémentaire Turgot 6, rue Turgot
- **Mercredi 4 mars à 19 h :** salle de motricité de l'école maternelle Clemenceau, 20 rue André Malraux
- **Jeudi 5 mars à 19 h :** salle Junot, gymnase Chambelland, 8 rue Olympe de Gouges
- **Mercredi 11 mars à 19 h :** salle de motricité de l'école maternelle des Varennes 1, rue Guy de Maupassant
- **Jeudi 12 mars à 19 h :** salle basse du Cellier de Clairvaux, 27 boulevard de la Trémouille
- **Jeudi 19 mars à 19 h :** grande réunion publique salle Devosge, 7 rue Devosge
- **Jeudi 26 mars à 19 h :** grande réunion publique salle Devosge, 7 rue Devosge

AVEC ALAIN MILLOT ET LA MUNICIPALITÉ, CONTINUONS D'AGIR ENSEMBLE POUR UN DÉPARTEMENT DE SOLIDARITÉ ET DE PROGRÈS DURABLE !

CANTON DE DIJON 1 : Denis Hameau, Anne Spinnler, **Jehan-Philippe Contesse, Catherine Hervieu CANTON DE DIJON 4 : Jean-Yves Pian, Océane Charret-Godard,** Benoît Bordat, Nuray Akpinar-Istiquam
CANTON DE DIJON 3 : Christian Delion, Stéphanie Modde, **Hamid El Hassouni, Sandrine Hily CANTON DE DIJON 6 : André Gervais, Céline Maglica,** Massar N'Diaye, Anne Dillenseger
CANTON DE DIJON 5 : Christophe Berthier, Claire Tomaselli, **Christophe Avena, Colette Popard CANTON DE DIJON 2 : Alain Millot, Nathalie Koenders,** Lionel Bard, Christine Martin

CANTON DIJON 2

CENTRE-VILLE Rue de Tivoli • Rue Berbisey • Rue Buffon • Rue du Bourg • Rue Pasteur • Rue Jeannin • Rue d'Alise • Rue JJ Ro

MALADIÈRE Avenue de Marbotte • Rue Léon Mauris • Avenue Aristide Briand • Rue de la Maladière • Rue Racine • I

DRAPEAU Rue Claude Houin • Rue des Mazières • Rue de Beauséjour • Rue Blériot • Rue Général

Bilan Dijon 2

Le bilan que nous présentons est celui de la Ville de Dijon dans votre quartier. C'est cette politique que nos élus ont défendue face à la droite au Conseil départemental.

CULTURE, SPORTS ET LOISIRS.

Avec un important soutien apporté aux associations, nous avons agi en faveur des loisirs et de la culture pour tous, en rénovant nos infrastructures sportives et culturelles.

- rénovation du musée des Beaux-Arts et du Grand Théâtre
- ouverture de la Nef, bibliothèque en centre-ville
- amélioration de la performance énergétique de l'Auditorium et du Conservatoire
- rénovation du Palais des Sports
- création du gymnase Chambelland

SOLIDARITÉS, ACTION SOCIALE.

Elles doivent être les priorités du Département, de la petite enfance au grand âge. À Dijon, nous avons agi pour tous.

- création d'une crèche et d'une halte-garderie de 60 places quartier Junot
- ouverture de12 places à la mini-crèche des Varennes
- mise en place de toilettes publiques accessibles dans toute la ville
- rénovation et mise en accessibilité de l'OPAD
- création d'une Maison des Seniors accessible aux personnes à mobilité réduite
- mise en circulation du tram accessible aux personnes à mobilité réduite

RÉUSSITE ÉDUCATIVE.

Elle est au cœur des valeurs que nous défendons : Liberté, Égalité, Fraternité. En rénovant les groupes scolaires du canton, nous avons agi pour donner les moyens aux équipes éducatives de former nos enfants dans les meilleures conditions possibles.

- rénovation des écoles Dampierre, Devosge, Drapeau, Maladière, Nord, Tivoli, Turgot et Varennnes
- mise en place d'un tarif solidaire dans les restaurants scolaires qui fournissent des repas de qualité composés de produits bios et locaux

LOGEMENT.

Pour répondre à une forte demande, nous avons conduit une politique d'urbanisme raisonnée et respectueuse de l'environnement, afin de permettre à tous les foyers d'accéder à un logement.

- écoquartier Junot
- écoquartier Heudelet 26
- création de logements rue Marceau, rue Lafayette, angle Frémiet-Drapeau…

JJ Rousseau **RÉPUBLIQUE** Rue d'Assas • Rue de Metz • Rue du Lycée • Boulevard Thiers • Rue Parmentier • Rue Marceau • Rue Devo
ne • Rue Marivaux • Boulevard Pascal • Rue La Fontaine **JUNOT** Rue du vingt sixième Dragon • Avenue du Drapeau • rue Chanzy • R
néral Fauconnet • Rue Curtat • Rue Saint Martin **CLEMENCEAU** Rue de Gray • Rue de Mulhouse • Boulevard de Champagne

SÉCURITÉ. Nous avons réalisé d'importants travaux de sécurisation de notre voirie et agi pour la tranquillité des habitants.

- sécurisation des carrefours Châteaubriand / Pascal, Boulevard Champagne /rue Léon Mauris
- amélioration de l'éclairage public quartier Clemenceau
- réfection de la rue Maréchal Franchet d'Esperey, du boulevard Pascal, de la place du 30 Octobre, des boulevards Gallieni et Marbotte, de la rue du Vingt Sixième Dragons
- mise en place de caméras de vidéo-protection
- généralisation des agents sécurécoles

ATTRACTIVITÉ. Nous avons créé les conditions d'un développement économique dynamique et durable à Dijon et dans notre canton.

- développement du quartier des Affaires avec le Marbotte Plaza, la tour Elithis,
- installation du nouveau rectorat
- création de zones d'activité économique
- rénovation du Palais des Expositions

DÉMOCRATIE LOCALE. Les habitants de notre canton sont les experts de leur quartier. Dans les commissions de quartier, nous leur leur avons fait confiance en leur octroyant un budget participatif pour embellir la ville, près de chez eux.

- mise en place d'aires de repos en centre-ville (place François Rude, sous les halles et rue de la Chouette)
- rénovation des squares Carrelet de Loisy, Giraud, Roupnel, et du parc Clemenceau
- mise en place d'une signalétique le long du Suzon
- plantation d'arbres sur le parking du conservatoire

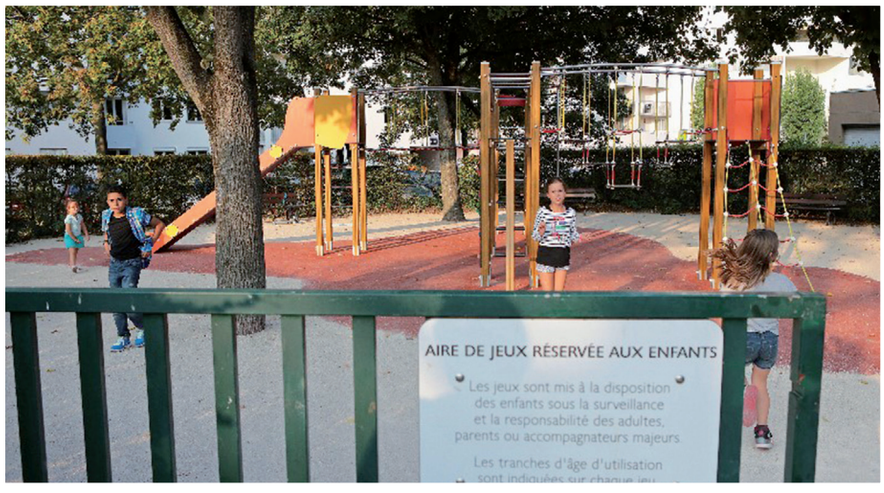
AIRE DE JEUX RÉSERVÉE AUX ENFANTS
Les jeux sont mis à la disposition des enfants sous la surveillance et la responsabilité des adultes, parents ou accompagnateurs majeurs.
Les tranches d'âge d'utilisation

AMÉNAGEMENT URBAIN. Notre canton bénéficie d'espaces de vie que nous nous sommes attachés à embellir pour les habitants et les touristes.

- transformation de la place de la Libération
- piétonisation de la rue de la Liberté et de la place du Théâtre
- rénovation de la cour de Bar et du square des Ducs
- création du cours Junot et de la placette des artistes
- mise en valeur de la place de la République, nouveau plateau d'échanges bus/trams
- embellissement de l'avenue du Drapeau
- création de la promenade Heudelet

Devosge • Cours Fleury • Boulevard Carnot

…y • Rue Lafayette **VARENNES** Boulevard Gallieni • Rue de la Charmette • Avenue de Langres • Route d'Ahuy • Rue Edme Verniquet

Nos propositions

FISCALITÉ

- ne pas augmenter la part départementale des impôts plus que l'inflation, comme le fait la Ville de Dijon depuis 2001
- réduire les frais de communication et les frais de bouche de réception, comme à Dijon

ÉDUCATION-JEUNESSE

- mettre en place une tarification solidaire adaptée aux revenus des familles dans les restaurants scolaires des collèges et augmenter la part de produits bio et locaux dans les menus
- terminer la rénovation des collèges et accélérer la construction de leurs équipements sportifs
- revaloriser les bourses départementales
- favoriser l'émergence de projets portés par les jeunes talents dijonnais en abondant le fonds local d'aide aux jeunes

LOGEMENT

- soutenir la construction de logements à loyer modéré et encourager les économies d'énergie dans l'habitat
- Aider les ménages ayant des difficultés à accéder ou à se maintenir dans un logement
- assurer la tranquillité des locataires par la présence de correspondants de nuit

ENFANCE

- augmenter les aides financières du Département pour faciliter l'accueil et la garde des tout-petits
- rétablir les places supprimées dans les établissements accueillant des enfants en danger
- rénover et restructurer la Maison départementale de l'enfance

SENIORS

- financer la création d'un deuxième village seniors dans le canton
- augmenter les aides du Département pour la construction et la modernisation des établissements afin de diminuer le prix de journée restant à la charge des personnes âgées et de leurs familles
- accompagner financièrement l'adaptation des logements des personnes âgées ou handicapées pour favoriser leur maintien à domicile

ACCESSIBILITÉ - HANDICAP

- poursuivre la mise en accessibilité des équipements publics
- favoriser l'emploi des personnes handicapées
- donner à la Maison de l'autonomie son vrai rôle de facilitateur et de conseil
- développer l'accessibilité aux loisirs, à la culture et aux sports

ÉCOLOGIE DÉVELOPPEMENT DURABLE

- encourager toutes les initiatives éco-citoyennes
- soutenir la promotion et la valorisation des filières locales courtes
- compléter le réseau de tram par des lianes en site propre

SPORTS ET LOISIRS

- soutenir la réalisation du Grand Stade et de la piscine du Carroussel
- encourager les clubs de quartier, vecteurs de lien social

CULTURE

- participer financièrement à la rénovation du musée des Beaux-Arts et à l'extension de la Vapeur
- contribuer à la vitalité et à la pérennité du secteur associatif
- donner les moyens de leur politique aux équipements culturels

INSERTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

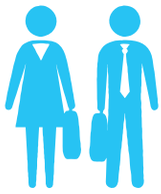

- accompagner les projets d'économie sociale et solidaire
- mettre en place l'accès à des micros crédits personnels et sociaux
- imposer une clause sociale dans les marchés publics du Conseil départemental
- embaucher davantage d'apprentis et de jeunes en contrats d'avenir au Conseil départemental

POUR ÊTRE TENU INFORMÉ ET POUR NOUS SOUTENIR : retournez ce coupon à Alain MILLOT et Nathalie KOENDERS, candidats aux élections départementales sur le canton de Dijon 2, 5, rue Henri Baudot, 21000 Dijon ou contactez-nous au 07 71 26 22 83 ou contact@dijon2avecvous.fr

Déclaration enregistrée à la CNIL sous le numéro 1828200.

Vos coordonnées...

Nom .....

Prénom .....

Adresse .....

.....

Code postal ..... **Ville** .....

Email .....

Téléphone .....

☐ **Je souhaite faire un don pour la campagne (les dons par chèque sont à libeller à l'ordre de Michel Deutch, mandataire financier d'Alain MILLOT et de Nathalie KOENDERS, 5 rue Henri Baudot, 21000 Dijon***

☐ **Je suis disponible pour être bénévole pendant la campagne**

☐ **Je souhaite devenir membre du comité de soutien**

*Conformément à l'article L 52-9 du Code électoral, ce mandataire financier désigné par la Préfecture de la Côte d'Or le 6 janvier 2015, est seul habilité à recueillir des dons en faveur d'Alain MILLOT et de Nathalie KOENDERS dans les limites précisées à l'article L 52-8 du même Code, reproduit ci-dessous : « Article L 52-8. Les dons consentis par une personne physique dûment identifiée pour le financement de la campagne d'un ou plusieurs candidats lors des mêmes élections ne peuvent excéder 4 600 euros. Les personnes morales, à l'exception des partis ou groupements politiques, ne peuvent participer au financement de la campagne électorale d'un candidat, ni en lui consentant des dons sous quelque forme que ce soit, ni en lui fournissant des biens, services ou autres avantages directs ou indirects à des prix inférieurs à ceux qui sont habituellement pratiqués. Tout don de plus de 150 euros consenti à un candidat en vue de sa campagne doit être versé par chèque. Le montant global des dons en espèces faits au candidat ne peut excéder 20 % du montant des dépenses autorisées lorsque ce montant est égal ou supérieur à 15 000 euros en application de l'article L 52-11. Aucun candidat ne peut recevoir, directement ou indirectement, pour quelque dépense que ce soit, des contributions ou aides matérielles d'un État étranger ou d'une personne morale de droit étranger. Par dérogation au premier alinéa de l'article L 52-1, les candidats ou listes de candidats peuvent recourir à la publicité par voie de presse pour solliciter les dons autorisés par le présent article. La publicité ne peut contenir d'autres mentions que celles propres à permettre le versement de don. »

Tout notre projet sur www.dijon2avecvous.fr

Ils nous soutiennent

François Rebsamen
Ministre du travail, de l'emploi,
de la formation professionnelle et du dialogue social

« Je travaille dans la confiance, l'amitié et la complémentarité avec Alain Millot depuis de nombreuses années. Il est un élu de terrain, pragmatique et rassembleur, apprécié des habitants de notre ville pour sa disponibilité et sa réactivité. Je connais aussi la grande compétence et l'implication de Nathalie Koenders, sa première adjointe, pour porter et défendre les intérêts de tous les Dijonnais. Entouré d'une équipe efficace, ils sauront faire entendre votre voix et mener les réformes dont notre département a tant besoin. Avec Alain Millot, Maire de Dijon, Nathalie Koenders et leurs remplaçants, continuons d'agir à Dijon pour un canton de solidarité et de progrès durable. »

Laurent Grandguillaume
Député de la Côte d'Or,
Conseiller municipal

« Sous l'impulsion d'Alain Millot et de son équipe, la démocratie participative et la vie associative ont été placées au cœur des priorités de la municipalité. Toujours à l'écoute de la parole des habitants et des projets associatifs, Alain Millot et Nathalie Koenders seront des Conseillers départementaux proches de vous sur lesquels vous pourrez compter. Au département, ils agiront pour faire entendre vos préoccupations du quotidien et agir pour plus de lien social, tout en préservant votre pouvoir d'achat. »

Catherine Hervieu
Conseillère municipale, Présidente de la Fédération des élus verts
et écologistes

« Alain Millot montre chaque jour, dans l'exercice de ses fonctions, son écoute sincère et respectueuse des habitants de Dijon et du canton. Il sait mettre en oeuvre des solutions dans les situations complexes. Nathalie Koenders apportera au Conseil départemental dynamisme, conviction et renouvellement comme elle le fait pour Dijon. Face aux déséquilibres du territoire, Alain Millot et Nathalie Koenders mettront au cœur de leur action la solidarité et la justice sociale pour un développement harmonieux de la Côte-d'Or. »

Isabelle Laraque
Commerçante rue Amiral Roussin ,
photographe

« Depuis plusieurs années, le centre-ville de Dijon s'est développé. Des aménagements urbains facilitent la découverte du patrimoine par les touristes et les habitants en les rapprochant des activités culturelles et commerciales. Alain Millot est un homme de terrain et de dialogue ; Nathalie Koenders une femme dynamique, accessible et disponible. Nous pouvons compter sur eux pour défendre le rayonnement de notre ville au Conseil général. »

Léa Terzi
Capitaine de l'équipe du Cercle Dijon
Bourgogne (CDB)

« Pour nous, sportifs dijonnais, c'est un plaisir de s'épanouir dans une ville aussi dynamique et attractive. Il fait bon vivre à Dijon et je suis fière du charme de notre centre-ville, de la diversité des commerces et de l'aménagement des rues piétonnes. Pour que Dijon continue de s'animer, je soutiens Alain Millot et Nathalie Koenders. »

Bernard Blettery
Président de la société dijonnaise d'assistance
par le travail (SDAT), Professeur Emérite de la
faculté de médecine de Dijon

« En tant que Président d'une association qui s'occupe de la réinsertion de personnes en difficulté, je recommande fortement les candidatures d'Alain Millot et de Nathalie Koenders qui, dans le cadre de leurs fonctions municipales, ont toujours été attentifs aux plus fragiles. »

Elections mode d'emploi

Que fait le Conseil départemental ?

En mars prochain, le Conseil départemental remplacera le Conseil général. Cette collectivité traite des dossiers relatifs à la vie quotidienne des habitants du département tels que l'action sociale (APA, RSA, handicap, aide à l'enfance, prévention médico-sociale, insertion…), la voirie, les transports scolaires, l'éducation (les collèges), l'environnement (espaces naturels et élimination des déchets), ainsi que les services d'incendie et de secours. Il peut également intervenir dans d'autres domaines comme la culture, la jeunesse, le sport et le tourisme.

Comment voter ?

Les 22 et 29 mars, tous les Français inscrits sur les listes électorales éliront leurs Conseillers départementaux. Les bureaux de vote seront ouverts de 8 h à 19 h.
Les Conseillers départementaux seront élus pour une durée de 6 ans.
Pour chaque canton, un binôme (femme-homme) est élu au scrutin majoritaire à 2 tours. Ce binôme de titulaires dispose d'un binôme de 2 remplaçants qui pourront être amenés à siéger à leur place en cas de décès ou de démission.

Où dois-je voter ?

La ville de Dijon a connu un important redécoupage de ses cantons et de ses bureaux de vote. Ainsi, Dijon ne comporte plus que 6 cantons (contre 8 précédemment).

Comment voter par procuration ?

Si vous n'êtes pas disponible pour voter les 22 et 29 mars, pensez à faire établir une procuration pour que votre voix compte !
Le vote par procuration, rapide et gratuit, permet à un électeur absent le jour d'une élection, de se faire représenter par un électeur inscrit dans la même commune que lui. La démarche s'effectue dans les commissariats (place Suquet, Fontaine-d'Ouche, Grésilles), au tribunal d'instance (Cité judiciaire 13 boulevard Clemenceau) ou auprès des autorités consulaires avec un justificatif d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou permis de conduire par exemple). Vous devez remplir un formulaire disponible sur place ou téléchargeable sur le site servicepublic.fr

Si votre état de santé ou une infirmité sérieuse vous empêche de vous déplacer, vous pouvez demander qu'un personnel de police se déplace à domicile pour établir la procuration. La demande de déplacement doit être faite par écrit et accompagnée du certificat médical ou du justificatif de l'infirmité.

Effectuez vous démarches le plus tôt possible !

Pour connaître votre bureau de vote, contactez le service des élections de la Ville de Dijon au 03 80 74 52 60.